



HAL
open science

Changements et permanences dans la famille

Claude Martin

► **To cite this version:**

Claude Martin. Changements et permanences dans la famille. P. Huerre et L. Renard. Parents et adolescents: des interactions au fil du temps, Erès, pp.17-37, 2001, Enfances et Psy. halshs-00201832

HAL Id: halshs-00201832

<https://shs.hal.science/halshs-00201832>

Submitted on 3 Jan 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Chapitre publié dans P. Huerre et L. Renard (direction), *Parents et adolescents. Des interactions au fil du temps*, Editions Erès, collection « Enfances & Psy » Fondation de France, 2001, pp. 17-37.

Changements et permanences dans la famille

Claude Martin

Directeur de recherche au CNRS, IEP de Rennes

Directeur du LAPSS- Ecole nationale de la santé publique

À lire les travaux des sociologues de la famille ou les publications des principaux indicateurs socio-démographiques, il ne fait guère de doute que la famille a changé. Dès le milieu des années soixante, une série de changements avaient concerné à la fois la constitution du couple (avec la perte de monopole du mariage), les phases du cycle de vie (avec l'allongement de la jeunesse et aussi de la vieillesse, la procréation (auparavant conçue comme vocation principale du couple), le statut des partenaires du couple, c'est-à-dire en fait celui de la femme de plus en plus fréquemment engagée dans une activité professionnelle salariée.

Pour être interprétées, ces transformations ont été rapportées à la famille traditionnelle et, par conséquent, à ce qu'elles pouvaient signifier d'une libération par rapport à l'enfermement dans des rôles prescrits, à une soumission à des finalités justifiant la dissymétrie des statuts et l'exercice du pouvoir de l'homme à l'image d'une société politique hiérarchisée et inégalitaire.

Mais le fait d'avoir brisé le carcan de la famille traditionnelle n'ouvre-t-il pas la voie non plus seulement à la possibilité de concevoir la famille autrement, mais à celle de rendre incertaine la croyance dans tous les principes sur lesquels était censé s'établir l'univers privé des individus ? Là réside une partie des questions que nous posent les transformations de la famille et les interactions qu'elle dessine entre ses membres, parents et enfants, parents et adolescents.

COMMENT LES MUTATIONS DE LA FAMILLE

SONT-ELLES INTERPRETEES ?

De l'âge d'or au déclin

Un premier type de lecture pourrait être qualifié de nostalgique. C'est manifestement le cas dans les écrits d'Evelyne Sullerot (Sullerot, 1997), même s'il s'agit moins ici de théorie sociologique que d'une posture d'expert. Mais cette posture nous semble importante dans la mesure où elle oriente largement le débat public, participe à construire les problèmes publics et intervient de plain-pied dans les arènes de décision. Dans son dernier ouvrage, *Le grand remue-ménage, la crise de la famille*, cet auteur conforte la vision du sens commun, qui oppose deux périodes et deux conceptions de la famille dans notre histoire contemporaine : "l'âge d'or de la famille" ou "les vingt glorieuses de la famille", correspondant à la période d'après-guerre (1945-1965) et "les trente piteuses de la famille" (1965-1995), marquées par la crise, le déclin et l'affaïssement supposés des liens sociaux primaires.

Cette approche produit une image quelque peu idéalisée de la famille de la première période : une famille fortement instituée (fondée sur l'institution matrimoniale), stable (avec un taux de divorce inférieur à 10 %), basée sur une forte division et complémentarité des rôles des sexes (Monsieur Gagnepain versus Madame Ménagère), féconde (avec près de trois enfants par femme en indice conjoncturel de fécondité) et solidaire, c'est-à-dire respectant une série d'obligations mutuelles et communautaires. *A contrario*, le diagnostic sur la période contemporaine souligne, non sans une certaine volonté de dramatisation, l'affaïssement, le déclin des valeurs fondatrices de cette institution élémentaire et ses répercussions sur l'ensemble de l'organisation sociale. Ce diagnostic s'appuie sur un certain nombre d'indicateurs démographiques : chute de la fécondité (passant de près de 3 à 1,7 enfants en moyenne par femme), chute¹ et déritualisation de la nuptialité (50 % des mariages ont lieu à l'église catholique au début des années quatre-vingt-dix, contre 75 % au début des années soixante-dix), augmentation de la divortialité (de 9 % à près de 40 % en indice conjoncturel), des naissances hors du mariage (de 6 % à près de 40 % également). L'image de cette famille des "trente piteuses" est celle d'une famille instable, dont les liens ne résistent plus au temps, l'alliance volant en éclats et menaçant même les liens de parenté (avec le désengagement des pères). Cette lecture des transformations de la famille dans la période contemporaine, idéalisant le passé et dramatisant le présent et l'avenir, se présente donc à la fois comme un plaidoyer pour cette institution élémentaire de la vie en société qu'est la famille, et comme un appel nostalgique à un retour à la structure familiale traditionnelle, seule garante de paix sociale et de développement.

¹ . Le nombre des mariages annuels est passé de 346 000 en 1965 à 253 700 en 1994, point le bas depuis la Seconde guerre mondiale. Une légère reprise s'amorce depuis lors avec 282 100 mariages en 1998.

Cette vision des changements familiaux, qui est d'abord une vision idéologique et politique, fait délibérément l'impasse sur un certain nombre de questions et de discussions (notamment sur le choix des indicateurs permettant de décrire les comportements familiaux) et privilégie tous les arguments qui servent l'opposition idéalisation/dramatisation. On en oublie presque d'autres constats qui insistent plutôt sur les permanences. Pourquoi, par exemple, ne pas rappeler que plus de huit enfants mineurs sur dix vivent aujourd'hui avec leurs deux parents mariés ensemble ? Pourquoi négliger le fait que les liens familiaux continuent d'être le véhicule de nombreuses formes d'entraide et de soutien mutuel ? Pourquoi ne pas souligner aussi que la famille reste largement plébiscitée par nos contemporains dans les différents sondages d'opinion ?

On trouve une variante de cette vision nostalgique sous la plume de Louis Roussel (1989) dans *La famille incertaine*. Le diagnostic consiste alors à repérer une " double désinstitutionnalisation ", au sens où non seulement la famille se déritualise, où les acteurs sociaux ne se reconnaissent plus dans les institutions qui étaient garantes de l'organisation de la vie privée, mais aussi au sens où le droit lui-même s'est adapté aux mœurs en se sociologisant et en cherchant à réguler les situations de fait. Une fois encore, l'image est celle d'un changement brutal, non dénué de risques. Si la lecture proposée est nettement moins idéologique que celle d'E. Sullerot, elle donne également une image relativement inquiétante, parce qu'incertaine de la famille contemporaine.

Les paradoxes de la famille et du couple contemporain

Avec, en particulier, celui qui concerne le partage des tâches domestique, les paradoxes du couple sont au cœur de la lecture de Jean-Claude Kaufmann. Dans *la trame conjugale* (1992), Kaufmann tente d'expliquer le paradoxe suivant lequel les membres des jeunes couples se présentent en général comme modernistes et égalitaires, alors que leurs pratiques domestiques reproduisent clairement une très forte division des rôles. Pour expliquer le changement au plan des représentations et la permanence des pratiques domestiques, Kaufmann a recours à une théorie du quotidien et du geste domestique qui, par sa répétition, son caractère impensé, s'inscrit dans les corps et explique cette inertie des mœurs. Il décrit aussi un processus de " construction du couple et de l'identité conjugale " qui, par la routine, mais aussi par l'influence de pratiques héritées, en vient à reconstruire les rôles et les territoires de chacun dans l'univers domestique. De là à penser qu'en matière de travail domestique, quelque chose d'immuable se reproduit de génération en génération, s'incarnant dans les corps, par reproduction quotidienne depuis la nuit des temps, il n'y a qu'un pas. Kaufmann ne nie pas cependant le changement substantiel que représente l'aspiration au choix, la volonté de justifier ce partage inégal par toutes sortes d'arguments qui n'ont plus trait à la nature (la différence des sexes) mais à la culture (la différence des rôles des sexes).

Changement familial et individualisation.

François de Singly (1993 et 1996) pointe les transformations identitaires produites par la généralisation de l'accès au capital scolaire, capital incarné et individualisé. Nous serions passés d'une famille " traditionnelle ", centrée sur la reproduction sociale, la transmission du patrimoine matériel et la perpétuation des lignées, à une famille " individualiste et relationnelle ", centrée sur la production des identités, par et dans la relation. Cette dimension relationnelle de la production des identités se manifeste aussi bien dans la relation conjugale (l'alliance) que dans la relation de parentalité (la filiation), sous la forme de ce qu'il qualifie d'un " effet pygmalion ", c'est-à-dire des effets identitaires produits par le regard de ces " autres significatifs ", qui permettent d'actualiser en nous ce que nous ne sommes que potentiellement. Le changement amorcé dès le milieu des années soixante aurait à voir avec un processus d'émancipation des rôles et figures traditionnelles de la famille et de la parenté, ou encore avec un mouvement de détraditionnalisation, liée à l'individualisation.

Cette thèse rejoint celle d'auteurs qui voient se reconfigurer la famille sur un mode plus démocratique et horizontal.

Pour A. Giddens (1992) ou U. Beck (1992), les transformations de la vie privée ne signifient pas la fin de l'institution familiale. La dimension de coproduction des identités dans un rapport plus égalitaire devient première par rapport à l'inscription dans des statuts et des rôles prédéfinis et hiérarchisés. Le processus de démocratisation de la sphère privée ² constitue l'essentiel du changement. .

Ce sont les femmes qui sont les instigatrices de cette transformation. En faisant de la " relation pure " - une relation d'égalité sexuelle et émotionnelle -, ou encore de l'*ethos* de l'amour romantique, le moteur d'une révolution dans la sphère intime, elles seraient les vecteurs de cette démocratisation de la vie personnelle (dont les effets ne peuvent que retentir sur l'ensemble des institutions sociales). Les principes qui structurent aussi bien la vie publique que la vie privée renvoient désormais aux idées d'autonomie, de relations libres et égales, à la capacité des individus d'être " self-reflective " et autodéterminés, c'est-à-dire en position de délibérer, juger et choisir. L'autonomie ou l'autonomisation sont au cœur de cette transformation. Elle suppose donc la réalisation d'un projet identitaire, qui s'appuie sur des relations égalitaires à l'autre. Ce faisant, l'autonomie personnelle permet et engage le respect de l'autre. Cette autoréférence n'est pas un individualisme au sens d'un égoïsme.

L'amour romantique auquel Giddens fait référence suppose qu'un lien émotionnel durable soit établi avec l'autre sur la base de qualités intrinsèques à

² Voir aussi Commaille & Martin, 1998

la relation elle-même. Cet engagement des individus les rend totalement responsables et décideurs des conditions de leur association, du maintien ou de l'arrêt de leur engagement. Au principe même de ce type de relation, on trouve " l'idéal d'authenticité ", formulé aussi par Charles Taylor (1992). La révélation de soi s'appuie à la fois sur le fait d'être reconnu par l'autre, mais aussi de le reconnaître, non pas seulement sur le plan de l'interaction, mais sur celui de l'engagement, des droits et des devoirs, du sentiment d'obligation. Celui-ci se doit en outre d'être conçu comme le résultat d'un processus de discussion et d'accord, révisable, ce qui suppose en conséquence, la confiance.

Cette lecture des transformations de la vie privée permet, par exemple, d'expliquer l'*aggiornamento* qu'a connu le mariage. Le mariage, comme institution sociétale fixant des droits et devoirs universels (mais inégaux) pour chaque membre du couple, ne peut plus répondre à cette nouvelle conception des rapports conjugaux. Pour que le mariage puisse signifier l'engagement réciproque, il doit prendre une autre forme : celle d'un quasi-contrat susceptible d'être discuté en cas de sentiment d'injustice ou d'oppression, en vue d'une révision. Seule la réflexion et le dialogue peuvent permettre de produire cet engagement, sans cesse à renouveler. Nul besoin d'une normativité externe, subie parce que surplombante, l'important est dès lors d'être en position de produire la norme " entre-soi ", de s'inscrire dans une logique de production normative horizontale.

Ces lectures de la modernisation, comme processus d'individualisation sont une alternative par rapport à la controverse classique entre les défenseurs et les détracteurs de l'individualisme. Quand pour les uns, il débouche sur l'anomie, l'égoïsme, " l'intérêtisme " ; pour les autres, il est l'expression de l'émancipation des carcans de la tradition et la possibilité pour l'individu d'écrire enfin sa propre histoire. En effet, la question n'est peut-être pas de se situer en défenseur de cette transformation ou en détracteur, nostalgique des mécanismes intégrateurs de la société moderne, mais de comprendre que ce processus d'individualisation a des effets différenciés dans la société contemporaine.

LA FAMILLE N'EST PAS UNE ILE

L'écueil de cet idéal n'est pas l'égoïsme, l'individualisme comme refus de reconnaissance de l'autre, mais le fait qu'il suppose une égalité de ressources pour ceux qui s'inscrivent dans ces rapports de reconnaissance mutuelle. La critique ne doit donc pas viser le principe de l'authenticité ou la valeur de l'autonomie mais les conditions de leur réalisation. Tout comme " la démocratie politique suppose que les individus aient des ressources suffisantes pour participer de manière autonome dans le processus démocratique " (Giddens, 1992), la " relation pure " nécessite cette égalité de ressources ou de postures.

C'est bien là que le bât blesse et que se manifeste “ l'individualisme négatif ”, expression des inégalités sociales et de genre. Il ne s'agit pas du risque d'anomie ou d'une autoréférence égoïste, mais d'un problème d'inégalités de ressources pour accéder à la négociation, à la prise de parole dans le jeu démocratique privé ou public. D'où les risques de “ fragmentation sociale ” que mentionne Taylor en conclusion de son essai *Grandeur et misère de la modernité*, en se référant à la situation américaine. Ceci nous conduit à distinguer clairement les promesses de la modernisation et leur effectivité, mais aussi à analyser les conséquences de l'écart éventuel entre idéal et réalité sociale. Ulrich Beck (1992) voit dans cet écart, dans ces contradictions entre l'idéal et l'effectif, un des mécanismes fondamentaux de la “ nouvelle modernité ” qui se dessine par ce qu'il qualifie de “ modernisation réflexive ”. Là encore, la transformation de la famille est mise au centre de l'analyse. La dynamique de l'individualisation, le processus d'égalisation idéalisé par la modernité concerne aussi bien le privé que le public.

Cette promesse d'égalisation a produit l'effondrement d'un des piliers de la société industrielle, du côté du privé : la famille nucléaire, fondée elle-même sur la division des rôles des sexes et le partage inégal des droits selon le genre. En effet, on peut considérer que le modèle de la société industrielle s'appuyait sur la séparation des rôles des sexes, avec l'homme-pourvoyeur et la femme éducatrice et responsable du travail domestique et gratuit. L'accès au travail salarié de l'un présupposait que le travail domestique soit assumé par l'autre. En ce sens, la société industrielle n'a jamais consacré les principes de la modernité (la liberté individuelle et l'égalité) qu'à un seul des deux genres. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle Beck considère que cette société n'a jamais été véritablement moderne, mais a conservé une composante féodale.

On peut comprendre ainsi que l'effritement de la famille nucléaire au milieu des années soixante, ce que l'on a qualifié à l'époque de la “ crise de la famille ”, ait anticipé la crise économique des années 70. Le fondement du changement dans la sphère privée n'est donc pas à rechercher dans l'effet mécanique d'une transformation économique de la société industrielle, mais bien plutôt dans le fait que les citoyens et surtout les citoyennes ont en quelque sorte sommé la société industrielle de tenir ses promesses. Les bases de l'institution familiale, qu'il s'agisse de la famille traditionnelle ou de la famille nucléaire, ont été ébranlées : mariage, sexualité, rôles parentaux, etc. Cette transformation de la famille - qui s'est traduite par l'agitation des indicateurs socio-démographiques évoqués précédemment -, est donc le signe d'une transformation plus globale liée au processus de modernisation lui-même, dans lequel les individus ont cherché à s'émanciper des structures sociales de la société industrielle, en s'appuyant sur leur capacité réflexive.

Ulrich Beck qualifie de “ détraditionnalisation ” ce processus de transformation sociale qui affecte aussi bien la sphère privée que publique. Ce processus a contribué à dissoudre les catégories-clé qui permettaient de penser la

société industrielle : classes sociales, catégories de genre, famille nucléaire ; catégories sur lesquelles s'appuyaient aussi bien les représentations sociales, la conscience collective, que les organisations politiques et les institutions. La dynamique de la modernisation que nous avons traversée durant les trois dernières décennies aurait dissous les classes sociales dans le capitalisme, mais aussi rendu illégitimes les prescriptions et assignations de rôles selon le genre. La conscience des écarts de conditions selon le genre impose que soient discutées et renouvelées les conditions des relations entre les sexes.

Cette contradiction entre une conscience des enjeux d'égalité et l'absence de changements pratiques peut être explosive et engendrer une augmentation des raisons de conflits et d'oppositions au plan micro-social. On peut ainsi considérer que l'augmentation de l'instabilité des couples est le résultat de cette tension qui se répercute entre hommes et femmes. Mais, ces conflits dans la sphère privée ne doivent pas être interprétés au seul plan relationnel et clinique, car ils témoignent beaucoup plus globalement de ce processus de modernisation et d'individualisation. Ainsi, par exemple, les attentes élevées que développent les jeunes femmes en termes de possibilité de se révéler par leur travail s'accommodent mal de l'inertie avec laquelle évoluent les comportements masculins non seulement en termes de division du travail domestique et de prise en charge des enfants, mais aussi en termes de respect de l'égalité de principe fixé par le droit (au plan constitutionnel, politique, comme au plan du droit du travail, etc.).

LES RELATIONS INTRA-FAMILIALES

S'ORGANISENT AUTOUR DE TROIS LIGNES DE TENSION

À la lumière de cet ensemble de travaux et interprétations, nous pouvons discerner les pentes d'évolution ³.

Une logique d'émancipation

Par émancipation, il faut entendre que la sphère privée a été traversée par un mouvement de révélation de l'individu et par l'affirmation de son nouveau pouvoir : celui de concevoir l'établissement de son univers privé sur le mode du choix électif en référence au " principe d'autonomie ".

Cette *émancipation* de l'individu par rapport à des cadres sociaux dans lesquels il devait inscrire son intimité a pu être interprétée comme participant d'un " individualisme positif ", comme l'expression d'une " démocratisation de la vie personnelle " (Giddens, 1992). Ce qui s'annonce, c'est une reconfiguration de l'univers privé des individus en fonction de leurs aspirations mais aussi de nouveaux principes qui empruntent au mode démocratique. C'est

³ . Cette partie reprend un texte publié avec Jacques Commaille (Commaille et Martin, 1999).

ce qui incite Anthony Giddens à établir un lien entre cette “ démocratisation de la vie personnelle ” et l’ordre politique. La famille traditionnelle était conçue comme un *ordre* familial qui était en même temps un ordre politique (la hiérarchie à l’intérieur de la famille légitimait en la naturalisant celle à la base d’une société politique autoritaire et inégalitaire : le père, le chef de l’État, les sujets). Les nouvelles conceptions de l’univers privé des individus répondant à cette “ démocratisation de la vie personnelle ”, non seulement font écho à la démocratie politique, mais ouvrent la perspective d’une réciprocité positive entre ces deux niveaux de démocratie. Après avoir été fusionnés, le “ privé ” (l’intime, le domestique, le familial...) et le “ public ” (l’État et ses diverses instances, la société politique...) ont été distingués par la volonté des individus de préserver leur *privacy* (ce terme anglais porte significativement cette idée d’autonomie). C’est sur la base de cette distinction entre les deux univers que peut se concevoir une interaction conforme au projet démocratique. En se référant à David Held (1986), Anthony Giddens rapproche ainsi les principes de la démocratie politique de ceux qui se manifestent dans la sphère du “ privé ” : principe d’autonomie, liberté et égalité dans le jeu des relations, capacité des individus à être *self reflexive* et auto-déterminés, c’est-à-dire en position de délibérer, de juger, de choisir et de négocier, de suivre divers cours possibles de l’action (Giddens, 1992).

Avec ce courant d’analyse, nous nous situons dans une perspective optimiste où l’individualisme ne constitue pas une menace, un risque. Il s’agit d’un individualisme compatible avec le *Bien Commun*. La perception d’un univers privé où la réalisation de soi peut s’accompagner d’un “ souci de l’Autre ” s’élargit à celle d’un univers privé où l’affirmation de la primauté de l’individu sur l’entité famille et la nature des relations sur un mode plus égalitaire prédisposent au bon accomplissement d’une citoyenneté active. L’individualisme ne serait pas, dans cette vision des choses, la cause d’une “ citoyenneté négative ”.

Une demande d’institution

Mais ce processus émancipateur est limité par une autre tendance, celle qui affirme le besoin de valeurs partagées, d’institutions de référence, qui se soucie de la “ préservation du Bien Commun ” et de *l’institution*, jusqu’à provoquer parfois la confusion entre les nostalgiques de la famille traditionnelle associée à la conception réactionnaire de l’ordre politique et ceux qui s’inquiètent de manifestations d’affaiblissement du lien social et politique ou même de la fragilisation des “ fondements anthropologiques ” de la société. On peut en effet se demander si l’on saura encore “ faire société ” alors que les seules références communes s’élaborent dans l’espace clos de l’interaction duelle et privée. Comment “ faire société ” si les accords légitimes sont seulement ceux que l’on définit dans l’entre-soi ? Comment “ faire société ” si l’on ne conçoit plus de “ faire famille ”, au sens de construire une institution qui

organise les liens entre vie privée et espace public ? Comment faire société si l'on ne partage plus un socle commun de valeurs sur lesquelles pourraient prendre appui les normes collectives ?

L'organisation de l'univers privé des individus qu'on appelle " la famille " relève alors d'une conception holiste, où l'individu n'est qu'un des éléments d'un ensemble constituant un tout qui est plus et autre que chacun des éléments qui le composent. Suivant cette conception, l'individu n'existe pas en tant que tel, mais seulement en tant qu'il est membre d'une famille, c'est-à-dire qu'il appartient à une instance elle-même investie de fonctions sociales considérées comme vitales pour la société tout entière, son existence et sa perpétuation (assurer la reproduction biologique, élever et éduquer les enfants, participer ainsi à la fonction essentielle de socialisation, mettre en œuvre des solidarités privées en complément ou en lieu et place des solidarités publiques, ce qui peut être conçu comme autant de façon de contribuer à la reproduction sociale).

Les lois fondamentales (ou les principes fondateurs soulignées par l'anthropologie), concernant la filiation s'inscrivent dans le cadre de cette définition du " privé " par rapport au " public ". C'est à partir de celles-ci que se justifie la volonté d'instaurer un contrôle étroit des modes de constitution et de fonctionnement de l'univers privé des individus. Ainsi, les conditions de la reproduction biologique, de l'établissement de la filiation, de l'alliance, l'établissement des statuts au sein de la " famille ", l'accompagnement des rôles familiaux, l'économie des relations familiales, celles des relations entre générations, etc., doivent être étroitement contrôlées parce que tout ce qui concerne l'univers privé des individus participe de l'ordre social et de l'ordre du monde. C'est pourquoi, dans cette perspective, la " famille " ne doit pas être seulement une réalité établie par la seule volonté des individus, leurs seules inclinations, mais elle doit être *instituée* en référence à des finalités supérieures.

La demande d'institution peut donc entrer directement en contradiction avec la logique d'émancipation. Le processus d'individualisation, tel qu'il se manifeste dans les évolutions que nous avons rappelées, risque d'être interprété comme un individualisme au sens d'un égoïsme, c'est-à-dire comme une menace pour les intérêts vitaux de la société. Cette opposition entre individualisation et risque d'anomie croise alors les préoccupations de pères fondateurs de la sociologie, au siècle dernier ou au début de ce siècle, comme Alexis de Tocqueville ou Emile Durkheim, qui percevaient dans l'avènement des sociétés démocratiques et modernes à la fois une promesse et un péril.

Dans le cadre de cette perception de l'évolution, les observations des indicateurs démographiques vont conduire à la formulation de considérations pessimistes sinon alarmistes sur les menaces qui pèseraient, plus largement que sur la famille, sur la société elle-même. C'est manifestement la perspective de Louis Roussel qui estime que c'est " l'existence même de la famille et indirectement la viabilité de notre société qui est en jeu " (Roussel, 1989). La période où discours savant, actions du législateur et du politique convergeaient

pour consacrer l'entrée des comportements privés dans une nouvelle modernité, pour reconnaître formellement les aspirations des individus dans l'établissement de leur univers privé, semble se clore et les regards se tournent de nouveau vers *l'institution*. Il importe alors de procéder à une "restauration de l'institutionnalité" (Roussel, 1989). Irène Théry prolonge et approfondit cette lecture en révélant l'importance du droit, de la "fiction juridique" qui participe de la définition de règles universelles (Théry, 1993).

Le souci de protection

La vision optimiste de cette nouvelle articulation de l'individuel et du collectif que suggère l'idée d'un double processus de démocratisation à l'œuvre dans le "privé" et dans le politique est ainsi confrontée à une première incertitude sur ce que nous pourrions appeler la faisabilité d'un tel passage. Si les analyses, où est soulignée l'importance de ce référentiel de la préservation du Bien Commun et où est préconisée une nouvelle restauration de l'institution, ont connu une telle audience dans la période récente, cela tient certainement au fait qu'elles répondent à une angoisse plus ou moins diffuse d'un délitement du social, laquelle est activée par les effets déstructurants de l'économie lui-même et de l'effritement de la société salariale (Castel, 1995).

Les représentations sur l'avenir de nos sociétés conduisent alors à solliciter un troisième référentiel : l'exigence d'une gestion publique des risques sociaux assortie d'une demande légitime de protection. La seconde incertitude face à l'idée de ce que nous appelons une double démocratisation est ici l'inégale capacité des individus à s'y inscrire, l'inégalités des ressources dont ils disposent ne permettant pas à tous de participer positivement à ce double processus. En effet, paradoxalement, certains individus sont plus que d'autres exposés à des *risques* résultant de cette "détraditionnalisation" s'opérant au sein de la sphère privée. Comme l'a bien montré Franz Schultheis, parallèlement à la "libéralisation des mœurs" consacrée par un droit libéral, se sont constitués des "risques familiaux" comme autant de risques sociaux exigeant l'intervention croissante d'un État social contredisant les orientations d'un État libéral (Schultheis, 1992).

Si la famille, une fois dépouillée de ses parures en termes de valeurs, n'est plus la seule modalité de survie comme elle a pu l'être dans l'histoire, elle reste pour certains un espace nécessaire sinon contraint de solidarité matérielle, une instance qui remplit une fonction de protection pour les membres qui la composent. Elle le fait à proportion précisément des ressources dont elle dispose comme en témoignent les formes différentes de flux matériels entre les générations à l'intérieur d'une famille : en quantité et dans leur nature même (Attias-Donfut, 1995), on encore les mobilisations de degré très variable de la parenté suite à un divorce (Martin, 1997), ou encore à l'occasion de la prise en charge d'un parent âgé (Lesemann & Martin, 1993). Le constat est ici du même ordre que celui portant sur les ressources fortement inégales dont disposent les

familles pour participer à la reproduction sociale ainsi que ne cessent de le montrer, par exemple, les travaux sur l'école (Dubet, 1997) ou plus largement, sur les processus de diffusion des capitaux culturels (Schultheis, 1997).

Rien n'illustre mieux ce phénomène des inégalités de ressources dont disposent les individus pour entrer dans ce processus de démocratisation que la situation des familles dites " monoparentales " en fait, dans la quasi totalité des cas, celle de femmes seules en charge d'enfants après la rupture de leur couple (Martin, 1999). Ce que masque un discours universaliste sur la famille, uniquement traitée en termes de valeurs, c'est le fait qu'elle est l'instance par excellence au sein de laquelle s'inscrivent des inégalités dont elle est aussi le vecteur : entre catégories sociales et aussi entre les femmes et les hommes. Les familles dites " monoparentales " sont précisément l'illustration de cette double inégalité. La pauvreté dont sont victimes beaucoup d'entre elles découle le plus souvent de celle de leur milieu social d'origine et de leur condition de femmes. Les femmes sont plus spécifiquement exposées à la précarité matérielle dans la mesure où, aux inégalités qu'elles sont susceptibles de subir comme tout individu entrant sur le marché du travail, s'ajoutent celles tenant au fait qu'elles restent les gardiennes de la famille. À ce titre, elles sont plus ou moins en mesure de s'engager dans une activité professionnelle salariée. Si elles le font, c'est avec le handicap de leur dépendance plus grande à l'égard de la famille, ce qu'illustre leur présence plus grande dans des emplois précaires ou des formes d'emploi comme le travail à temps partiel qui permettent une " conciliation " entre vie professionnelle et vie familiale.

Le rappel des inégalités de ressources entre les individus nous paraît avoir ici une double vertu. Il permet d'abord de souligner que l'adhésion au premier référentiel que nous avons évoqué - celui des aspirations démocratiques -, risque de porter sa propre négation s'il n'intègre pas précisément l'exigence du respect du principe d'égalité au fondement du projet démocratique. La référence aux inégalités fonctionne ensuite comme moyen de retour au principe de réalité et comme moyen de démythification d'une référence exclusive aux valeurs, à un traitement de la question des mutations dans l'établissement de l'univers privé des individus uniquement dans des termes moraux. L'universalisme de la famille apparaît alors bien comme un mythe et les soi-disant faiblesses morales de ceux qui échouent dans la réalisation de leur vie privée, comme une réduction inacceptable dans l'analyse des raisons pour lesquelles ils échouent⁴.

D'où la nécessité d'opérer un renversement pour transformer ce qui est présenté comme une défaillance morale en une défaillance ayant des causes

⁴. Une synthèse sur les relations entre famille et chômage (Commaille, 1999) fait ainsi apparaître que les situations de chômage et, par conséquent, de précarité qu'elles entraînent, ont des effets tant sur les modes d'organisation de la vie privée (" s'installer " devient plus difficile pour les jeunes concernés qui sont plus que d'autres contraints de rester au domicile parental), sur le fonctionnement de l'univers privé (en termes de choix d'avoir ou non des enfants, en termes de tension entre les partenaires du couple jusqu'à la rupture plus fréquente), sur l'économie des relations entre les membres de l'univers privé (l'accomplissement des rôles respectifs, le respect des statuts de chacun deviennent plus difficiles à préserver).

économiques et sociales. Quand un homme et une femme se trouvent en situation de chômage, ils offrent à leurs enfants une image dévalorisée qui peut conduire à ce qu'on a appelé une " disqualification parentale ". Parler alors de responsabilité des parents quand des difficultés surgissent avec leurs enfants et envisager, par exemple, des mesures concernant les prestations qui leur sont versées, c'est faire peu de cas des raisons éminemment socio-économiques qui ont provoqué de telles situations (Martin & Debroise, 1999).

Les façons dont le social impose ainsi sa présence dans un univers qu'on tend à représenter comme étant uniquement un univers de sentiments et de valeurs justifient l'introduction de ce troisième référentiel d'exigence de gestion publique des risques sociaux, un référentiel inspiré par la demande de *protection*. La convergence d'un retour de la question sociale (comme effets sociaux d'un bouleversement du système productif et de la société salariale) et d'une multiplication des " risques familiaux " a contribué à imposer ce troisième référentiel, ceci dans un contexte où, même si elle subit les tentatives de disqualification du néolibéralisme, la protection sociale représente un acquis qu'il est difficile de remettre en question.

À LA RECHERCHE D'UN NOUVEL EQUILIBRE

En présentant ces trois référentiels - celui des aspirations démocratiques, la demande d'*émancipation*, celui du souci de préservation du Bien Commun suscitant une volonté de restauration de l'*institution* et celui de l'exigence de gestion publique des risques sociaux se manifestant par une demande de *protection* -, nous proposons de délimiter un espace, celui des débats politiques ponctuant les relations " privé "- " public ", celui des mesures politiques qui sont prises en la matière. Si le mouvement d'émancipation des individus dans l'établissement de leur univers privé est irréversible et si l'on peut concevoir que ce mouvement soit associé au projet démocratique, il reste à gérer la *tension* de ce référentiel avec les deux autres.

La tension avec le référentiel du souci de préservation du Bien Commun peut être celle de la réaction politique, c'est-à-dire celle de la tentation du retour à un ordre familial qui est en même temps un ordre politique. Mais cette tension résulte également des incertitudes quant à la compatibilité entre la juste expression des intérêts individuels et la nécessaire préservation du collectif, incertitudes découlant pour certains aussi d'une absence de définition claire des limites à tracer éventuellement à cette volonté d'émancipation. La tension avec le référentiel d'exigence de gestion publique des risques sociaux peut tenir à cette orientation adoptée par certains de prendre prétexte de la menace sur le collectif que ferait courir la volonté d'émancipation pour faire pression par l'intermédiaire des conditions d'attribution de la protection publique. Mais nous avons vu que ce qui constituait la menace de négation du premier référentiel et de ses vertus supposées, c'était d'abord la persistance des inégalités.

L'examen des relations entre parents et adolescents doit tenir compte de ces tensions entre émancipation, institution et protection. Il ne suffit donc pas d'opposer familles d'hier et d'aujourd'hui sur un mode dramatisé, ni d'insister sur les écueils provoqués par le changement, en oubliant ce qui perdure ou les vertus de ces changements.

La reconnaissance de la position de chacun dans l'univers familial accroît encore l'enjeu de l'équilibre qui se cherche entre autonomisation du jeune et prolongation de signes de sa dépendance. Pour épauler l'accès à cet équilibre, il semble bien réducteur de faire des parents les seuls responsables des échecs de socialisation ou des difficultés éprouvées par les adolescents. À cet égard, n'assistons-nous pas au retour de "vieux démons" qui tentent d'imposer une culpabilité parentale, ou de renvoyer aux parents la responsabilité de l'incivilité de leur progéniture. La construction de cette responsabilité parentale, de ce sentiment de compétence nécessaire à l'exercice de la parentalité impose de tenir compte de la complexité de l'expérience sociale de chaque adulte, des étapes au cours desquelles se définit le rôle de parent.

Bibliographie :

- Attias-Donfut C. (Ed) (1995), *Les solidarités entre générations : Vieillesse, familles, Etat*, Paris, Nathan, collection "Essais et recherches".
- Beck U. (1992) : *Risk society. Towards a newmodernity*. Londres, Sage.
- Castel R. (1995), *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*. Paris. Fayard.
- Commaille J. & Martin C. (1998), *Les enjeux politiques de la famille*, Paris, Bayard.
- Commaille J. & Martin C. (1999), "Les conditions d'une démocratisation de la vie privée", dans D. Borrillo, E. Fassin & M. Iacub (Eds), *Au-delà du PACS. L'expertise familiale à l'épreuve de l'homosexualité*, Paris, PUF.
- Dubet F. (dir.) (1997), *Ecole, familles : le malentendu*, Paris, Textuel.
- Giddens A. (1992) : *The Transformation of Intimacy. Sexuality, Love and Eroticism in Modern Societies*. Cambridge, Polity Press.
- Held D. (1986), *Models of Democracy*, Cambridge, Polity Press.
- Kaufmann J-C. (1992) : *La trame conjugale. Analyse du couple par son linge*. Paris, Nathan, "Essais et recherches".
- Lesemann F., Martin C., *Les personnes âgées. Dépendance, soins et solidarités familiales. Une comparaison internationale*. Paris, La Documentation française.
- Martin C. (1997), *L'après-divorce. Lien familial et vulnérabilité*. Presses universitaires de Rennes.

- Martin C. (1999), “ les situations monoparentales : des familles vulnérables ”, *Après-demain*, n°412, mars.
- Martin C., Debroise A. (1999), “ Le sentiment de responsabilité parentale ”, *Informations sociales*, n°73-74, CNAF.
- Roussel L (1989) : *La famille incertaine*, Paris, Odile jacob.
- Schultheis F. (1992), “ L’avenir de la famille au centre des antinomies de la modernité ”, in Haut Conseil de la Population et de la famille, *Du politique et du social dans l’avenir de la famille*, Paris, La Documentation Française.
- Singly (de) F. (1993), *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Nathan, collection "128".
- Singly (de) F. (1996) : *Le soi, le couple et la famille*, Paris, Nathan, coll. “ Essais et recherches ”
- Sullerot E. (1997) : *Le grand remue-ménage. La crise de la famille*. Paris, Fayard.
- Taylor C (1992) : *Grandeur et misère de la modernité*, Montréal, Bellarmin, 1992.
- Théry I. (1993), *Le démariage. Justice et vie privée*. Paris, Odile Jacob.